

SEANCE DU 21 janvier 2021.

| | |
|------------|--|
| PRESENTS : | BASTIN C., Député-Bourgmestre - Président; LEKEUX N., GERARD A., ROUYRE H., Echevins ; COX G., de GIEY W., BARREAU J., DESSEILLE C., SCOHY I., PAPART R., BOUCHAT D., CLEDA F., Conseillers ; GREGOIRE L., Directeur Général. |
| EXCUSES : | BAUDOIN O., Conseiller |

Il est 20H00 le Président déclare la séance ouverte.

SEANCE PUBLIQUE :

1) Finances CPAS - budget 2021 service ordinaire et extraordinaire

Vu le projet de budget 2020 du CPAS.

Vu le P.V. du Comité de Concertation du 18 novembre 2020 émettant un avis favorable au projet de budget 2021.

Vu la délibération du CAS en date du 11 janvier 2021 adoptant le budget 2021.

Entendu le rapport du Président du CPAS.

Aucune n'ayant été émise/les remarques suivantes sont émises.

A l'unanimité, approuve le budget 2021 du CPAS qui s'établit comme suit :

Service ordinaire :

Dépenses : 1.204.207,66 €

Recettes : 1.204.207,66 €

Solde : 0,00 €

Service extraordinaire :

Dépenses : 10.000 €

Recettes : 10.000 €

Solde : 0,00 €

Intervention communale : 361.000,00 €.

2) Zone de police Haute-Meuse - approbation dotation communale 2021

Vu le budget 2021 de la ZP Haute Meuse approuvé en séance du Conseil de Police du 8 décembre 2020 ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré et principalement l'article 71 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le montant de la dotation pour l'année 2021 pour la commune d'Onhaye qui s'élève à 236.171,57 €.

La présente décision est envoyée pour approbation au gouverneur.

3) Zone de secours DINAPHI - approbation dotation communale 2021

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, spécialement ses articles 44, 45, 86 à 99 et 134 (1 141 relatifs aux dispositions en matière budgétaire et de Tutelle sur les budgets et modifications budgétaires ;

Vu l'arrêté royal du 2 février 2009 déterminant la délimitation territoriale des zones de secours, tel que modifié par l'arrêté royal du 28 décembre 2011, spécialement son article 7,10 ;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant règlement général de la comptabilité des zones de secours (RGCZS) et plus particulièrement ses articles 5 à 13 ;

Vu le montant de la dotation communale 2021 pour la commune d'Onhaye qui s'élève à 123.479,46€ ;

Considérant que le conseil communal doit marquer son accord sur la dotation communale ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver, pour l'exercice 2021, la dotation de la Commune d'Onhaye à la Zone de Secours DINAPHI au montant de 123.479,46 € ;

De transmettre la présente délibération :

Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;

Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur ;

Monsieur le Commandant de zone ;

Monsieur le Comptable spécial de zone.

4) Appel à projets "Communes pilotes Wallonie cyclable 2020" : approbation candidature

Prend connaissance de l'appel à projets "Communes pilotes Wallonie cyclable 2020" et des modalités de candidature ;

Considérant que le dossier de candidature a été rentré avant le 31 décembre 2020 ;

Considérant les difficultés rencontrées par de nombreuses communes, notamment liées à la crise sanitaire, la candidature ne devait pas obligatoirement avoir été approuvée par le Conseil communal au moment de son dépôt ;

Considérant que le dossier de candidature a fait l'objet d'une délibération du Collège communal, en séance du 19 novembre 2020 ;

Considérant que ladite candidature doit néanmoins être ratifiée par le Conseil communal au plus tard lors de sa première réunion de l'année 2021, que cette délibération du Conseil approuvant le dossier de candidature devra parvenir au Comité de sélection au plus tard pour le 31 janvier 2021 ;

Considérant que le dossier de candidature reprend les éléments suivants :

- la justification de l'intérêt à devenir Commune « **Wallonie Cyclable** » dans le cadre du présent appel à projets ;
- un état des lieux de la politique relative au vélo dans la commune (tels que notamment les aménagements cyclables existants, les comptages, les différentes mesures existantes...) ;
- une description du potentiel cyclable de la commune (tels que le nombre d'usagers, pour quels types de déplacements, les pôles d'activités, les projets de développement...) ;
- une description du projet de politique cyclable envisagé, de la stratégie de la commune à développer le vélo quotidien pour en faire progressivement un mode majeur ;
- les liaisons cyclables envisagées à court, moyen et long terme ;
- le réseau cyclable global projeté ;
- une description de la stratégie en matière de mobilité à long terme de la commune en lien avec la vision FAST 2030 (hors vélo) ;
- la désignation de Hélène Rouyre comme membre du Collège communal en charge de la politique vélo au sein de la Commune ;
- la désignation de Patrice Cornil comme personne responsable du dossier au sein de l'Administration communale ;
- un engagement à inscrire Patrice Cornil à la formation de Conseiller en Mobilité organisée par la Direction de la Planification de la Mobilité du SPW Mobilité et Infrastructures ;
- la désignation de Patrick Cours comme personne relais du service 'travaux' de la Commune ;
- la désignation de Valérie Baudry comme personne relais du service 'Aménagement du territoire' de la Commune ;
- la désignation de Denis Pierre (IIP) comme personne relais des services de Police ;
- un engagement à constituer une Commission communale Vélo, constituée des personnes suivantes : autorités régionales (délégué de la Direction des routes, ...), de représentants des usagers et de délégués de la CCATM ;

Décide

A l'unanimité de ratifier la décision du collège communal et d'approuver le dossier de candidature.

Le groupe ECI est ouvert pour collaborer au projet et s'inscrit dans une dynamique positive.

5) Anthée - rue Sous-Lieutenant Piérard - modification de voirie

Vu le Code de la Démocratie Locale ;

Vu la circulaire du 23 février 2016 portant sur les opérations immobilières des pouvoirs locaux ;

Vu les dispositions du Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale ;

Vu la demande adressée le 05.08.2019 par le propriétaire de l'habitation sise à Anthée, rue Sous-Lieutenant Piérard 9, d'acquérir, au prix de 30 euros du mètre carré, un excédent du chemin n°20 repris à l'Atlas des chemins vicinaux et sis à front de ladite habitation cadastrée 3ème division, section C n°315b ;

Vu notre délibération en séance du 22.10.2020 ;

Vu le plan dressé par Monsieur Olivier MASNELLI, Géomètre-Expert, auprès du Service Technique Provincial, le 23.10.2020 ;

Considérant que l'excédent de voirie à céder est d'une contenance de 70,6 m² ;

Considérant les articles 24 et suivants du Décret relatif à la voirie communale du 6 février 2014 visant

les modalités des enquêtes publiques;
Considérant que l'enquête publique a été réalisée du 24.11.2020 au 24.12.2020 ;
Considérant que cette enquête n'a suscité aucunes remarques ni observations;
Sur proposition du Collège communal ;
Après en avoir délibéré ;
DECIDE à l'unanimité de marquer un accord sur la modification partielle par rétrécissement de la rue
Sous-Lieutenant Piérard telle qu'elle apparaît au plan susvanté ;
CHARGE le Collège communal de procéder à l'exécution de la présente décision.

6) DMF: acquisition des parcelles D 250 S5 et D 250 S6 (rue René et rue Michel)

Vu la circulaire du 23 février 2016 portant sur les opérations immobilières des pouvoirs locaux ;
Considérant la proposition d'acquisition par la commune des parcelles D n°250 S5 et D n°250 S6
établie le 5 mars 2003;
Considérant la promesse de vente signée par les 2 parties le 1er mars 2004;
Vu la finalisation du projet d'acte envoyé par le Comité d'Acquisition le 2 décembre 2020;
Vu l'accord des héritiers sur les modalités et le montant de l'acquisition des parcelles fixés en 2003
soit 2.281, 24 € ;
Décide à l'unanimité :
Article 1 : d'approuver le projet d'acte établi par le Comité d'acquisition le 2 décembre 2020 pour
l'achat des parcelles sises rue René et Rue Michel cadastrées D n°250 S5 et D n°250 S6 pour la
somme de 2.281, 24 euros.
Article 2 : de charger le fonctionnaire instrumentant du Comité d'acquisition de représenter la
commune d'Onhaye.

7) Plan HP - Avenant n°2 à la convention de partenariat 2014-2019 - Prolongation de la convention

Vu les décisions du Gouvernement wallon du 10 février 2011 et du 28 avril 2011 relatives à
l'actualisation du Plan HP;
Vu la décision du Gouvernement wallon du 28 juin 2018 adaptant le plan de manière à y intégrer les
recommandations du rapport parlementaire HP;
Vu les conventions de partenariat intégrant l'actualisation du Plan HP et s'articulant sur les années
2012-2013, 2014-2019;
Vu l'avenant à la convention 2014-2019 portant sur l'année 2020;
Considérant que le premier avenant à la convention 2014-2019 était motivé par la volonté du
Gouvernement, représenté par Monsieur le Ministre Pierre-Yves Dermagne, de réfléchir durant le
premier semestre 2020 à la manière de rendre le plan HP plus efficace en renforçant certains axes et
en identifiant de nouvelles priorités d'intervention, à traduire ensuite dans la prochaine convention;
Considérant que cette réflexion devait s'appuyer sur un large processus de concertation, lequel n'a pu
être mené en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19;
Considérant que ce processus de concertation sera initié dès que possible, mais qu'il va être difficile,
dans le contexte incertain actuel, de remanier le plan rapidement;
Considérant la nécessité de poursuivre la dynamique instaurée dans les communes partenaires en
permettant aux acteurs locaux d'envisager sereinement la poursuite de leurs missions dans un contexte
de travail déjà complexifié en raison de la crise sanitaire;
Vu la décision du Gouvernement wallon du 10 décembre 2020 approuvant un deuxième avenant
prolongeant l'actuelle convention 2014-2019 jusqu'au 31 décembre 2021;
Décide à l'unanimité :
D'approuver le remplacement de l'article 14 de la convention 2014-2019 par le texte suivant:
"Art.14-Durée de la convention: la présente convention prend cours le 1er janvier 2014 et se termine
le 31 décembre 2021".

8) Arrêtés de Police et arrêté de fermeture

A l'unanimité, ratifie les arrêtés de police pris par M. le Bourgmestre en 2021, les 04/01 & 07/01 et
l'arrêté de fermeture le 07/01.

9) Questions d'actualité du groupe politique ECI

Situation sanitaire – Covid19 (Julien Barreau) :

Malheureusement, la question revient encore ce mois-ci. Est-ce que le bourgmestre pourrait faire
un état des lieux global sur la situation sanitaire dans la commune ?

Deuxièmement, une nouvelle prérogative a été accordée aux bourgmestres, celle de connaître, via la plateforme Plasma, les personnes ne respectant pas la quarantaine en retour de voyages/zones rouges. En cas de non-respect de la quarantaine, le bourgmestre peut agir avec la Zone de Police et in fine sanctionner. Est-ce que le bourgmestre, Christophe Bastin, a déjà dû utiliser cette nouvelle prérogative ?

Troisièmement, la campagne de vaccination a débuté en ce mois de janvier. D'après les premières informations reçues, le centre de vaccination le plus proche serait situé à Dinant. Est-ce que le bourgmestre a des informations à ce sujet ? Également, est-ce qu'une solution pourra être mise en place pour conduire les personnes à mobilité réduite jusqu'au centre de vaccination ?

Enfin, est-ce que les autres membres du collège communal peuvent faire le point dans leurs compétences respectives ? Notamment dans les écoles ?

Réponse du Président

La situation évolue de manière encourageante, nous avons recensé plus que 2 cas dans la commune pour les 15 derniers jours. Le Président informe l'assemblée qu'il ne reçoit plus de rapport, car il n'y a plus de cas déclarés.

Pour les personnes qui ne respectent pas la quarantaine, il y a une réunion avec le Gouverneur de la Province, l'Aviq et le Ministre, cette réunion se déroule sur la plate-forme Plasma, L'AVIQ prend déjà les contacts et le rapport est transmis au Bourgmestre quand la quarantaine n'est pas respectée.

Actuellement il n'y a pas de problèmes à Onhaye. La philosophie est de donner une information mais pas d'être répressif.

Pour la campagne de vaccination, il y a un centre à Dinant et Ciney, pour les difficultés de mobilité, il y a la navette rurale et 5 véhicules sur province de Namur.

Mme Nathalie Lekeux, échevine de l'enseignement confirme que nous sommes en code rouge dans les écoles. On fait très attention au respect des bulles, actuellement nous sommes moins accablés, nous prenons des précautions pour cours de gymnastique en allant au complexe sportif de Miavoye qui a une plus grande capacité. Les principes de base sont bien acquis, on reste attentif à la détresse des parents et aux questions des enfants sans les stigmatiser.

Mise en ligne des débats du conseil communal (Julien Barreau) :

Ma question est simple : serait-il possible de mettre en ligne, sur le site de la commune, les débats du conseil communal ? Cela est extrêmement facile de les enregistrer avec le système de vidéoconférence que nous utilisons.

Le but étant de permettre aux citoyens de revoir les débats facilement.

Réponse du Président

Le Président informe M. Barreau qu'il ne voit pas l'intérêt d'enregistrer et de filmer la séance. On ne le fait pas en présentiel. M. Barreau fait remarquer que la possibilité existe.

Note d'orientation du service des travaux (Julien Barreau) :

Je vois dans le PV du dernier collège que l'échevin des travaux Monsieur Arnaud Gérard a présenté une note d'orientation du service travaux. Pourrait-on bénéficier également de cette présentation au prochain conseil ?

Réponse de M. Arnaud Gérard, échevin des travaux

Il faut respecter la chronologie, d'abord une présentation au personnel du service travaux aura lieu ce lundi, le collège estime qu'il est légitime que le personnel concerné soit d'abord informé au lieu de l'apprendre lors de la retransmission de la séance en visioconférence. Si la présentation devait se faire au conseil communal, ce ne sera pas en séance publique et devra être retravaillée, car l'échevin des travaux ne veut pas que note soit procès du passé et ne veut pas politiser. Le Président confirme que dans l'hypothèse où la présentation serait faite, ce sera à huis-clos vu que l'on parle de personnes.

M Dimitri Bouchat demande la suite donnée à l'appel à projet relatif à l'acquisition de matériel de surveillance visant à l'amélioration de la propreté publique

Réponse du Président

Le Collège communal a répondu à l'appel à projet et la commune a obtenu 13 sur 20 il fallait une moyenne de 15 pour être sélectionné. La zone de police a acheté une caméra. Le dossier est disponible pour la consultation des conseillers communaux.

M. Arnaud Gérard, échevin des travaux informe l'assemblée que l'opération du grand nettoyage a été renouvelée, M. Dimitri Bouchat propose de faire un relevé des points noirs dans l'hypothèse d'une prochaine opération subsidiée. Le Bourgmestre confirme qu'on le fera et remercie les ambassadeurs pour leur engagement. La prochaine opération sera réalisée en collaboration avec la commune

d'Hastière pour faire la route régionale.

Dernière réflexion de M. Bouchat, le cadre législatif permet-il aux communes de placer de caméras.

Le Bourgmestre le confirme et la commune est prête, mais il faudra le signaler à l'aide de pictogrammes.

10) Procès-verbal de la séance antérieure

Par 9 voix pour, 2 abstentions (BARREAU J., CLEDA F.) et 1 voix contre (BOUCHAT D.) approuve le procès-verbal de la séance antérieure.

HUIS-CLOS :

Par le Conseil :

Le Directeur Général,

GREGOIRE Luc

Le Président;

BASTIN Christophe